



DOSSIER DE PRESSE

Réduction des vitesses maximales autorisées sur la rocade de Rennes et ses principaux accès

Vendredi 18 septembre 2015

Sommaire

- Communiqué de presse
- La mise en œuvre pratique des réductions de vitesse
- Les modalités de suivi de l'expérimentation

Interlocuteurs

Nathalie Appéré,
Maire de Rennes

Emmanuel Couet,
Président de Rennes Métropole

Christophe Martins,
Vice-président du conseil départemental
d'Ille-et-Vilaine

Patrick Strzoda,
Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Contacts presse :

Préfecture de région : Françoise Kieffer - 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel - 02 99 02 11 81

Département d'Ille-et-Vilaine : Lucas Auffret – 02 99 02 35 95

Rennes Métropole – Ville de Rennes : Vincent Le Berre - 02 99 86 62 75

1.COMMUNIQUE DE PRESSE

Réduction des vitesses maximales autorisées sur la rocade de Rennes et ses principaux accès

Afin de contribuer à la lutte contre la pollution atmosphérique, mais également, contre le bruit, afin de renforcer la sécurité routière et d'améliorer la fluidité du trafic, **Patrick Strzoda, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, en plein accord avec Nathalie Appéré, députée-maire de Rennes, Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole et Jean-Luc Chenut, président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**, a décidé, à titre expérimental, de réduire de 20 km/h les vitesses maximales autorisées sur la rocade de Rennes et ses principaux accès. L'expérimentation, d'une durée d'un an, débutera le 1^{er} octobre 2015.

Mise en œuvre de la réduction des vitesses

Sur la rocade de Rennes, la vitesse maximale autorisée passera de **110 km/h à 90 km/h** entre les portes de Beaulieu et de Saint-Malo (rocales Est et Nord), elle passera de **90 km/h à 70 km/h** sur les secteurs Sud et Ouest. Sur les principales routes nationales et départementales menant à la rocade de Rennes, des réductions de vitesse seront également mises en place (en particulier allongement des tronçons limités à 90 km/h et introduction de sections limitées à 70 km/h).

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette mesure, une **campagne d'information des usagers** a été lancée sur le terrain début septembre. Ainsi, les panneaux à messages variables situés sur les routes nationales et départementales de l'agglomération diffusent un message annonçant la modification des vitesses autorisées le 1^{er} octobre. Une quinzaine de panneaux d'information fixes ont également été installés le long des voies afin d'annoncer la modification des vitesses autorisées et de marquer en particulier les entrées dans les zones limitées à 70 km/h.

Le changement des panneaux de police sera effectué à l'occasion de travaux de nuit qui débuteront dans la **nuît du 21 au 22 septembre 2015**. Il sera mené progressivement, de porte en porte. Suite à l'abaissement des vitesses, le **paramétrage des trois radars** situés sur la rocade, dans la zone limitée à 70 km/h, sera modifié **dès le 1^{er} octobre 2015**. Afin d'accompagner cette modification, des panneaux supplémentaires de pré-signalisation des radars seront posés. Des messages d'information rappelant la réduction de vitesse sur la rocade et ses principaux accès seront diffusés sur les panneaux à messages variables jusqu'à la mi-novembre.

Suivi de l'expérimentation

Afin d'évaluer les résultats de l'expérimentation, un comité technique de suivi de l'abaissement des vitesses a été mis en place en juin dernier. Il rassemble les services de l'État, du département d'Ille-et-Vilaine, de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et Air Breizh en tant qu'expert de la qualité de l'air.

Ce comité s'attache à suivre et évaluer l'ensemble des conséquences de la mise en œuvre de la réduction des vitesses : pollution atmosphérique (dioxyde d'azote et particules fines), bruit, conditions de circulation (vitesses, congestion et reports de trafic), sécurité routière (accidentologie et verbalisation)... Ainsi, depuis plusieurs semaines, des mesures sont en cours pour caractériser l'état zéro correspondant aux limitations de vitesses actuelles. D'autres mesures seront faites une fois l'abaissement des vitesses installé.

L'objectif de ce comité est de disposer d'analyses sur les différentes conséquences de l'abaissement des vitesses sur la rocade afin de pouvoir présenter un bilan de l'année d'expérimentation à l'automne 2016.

La mesure emblématique de réduction des vitesses permettra de sensibiliser les habitants de l'agglomération aux enjeux de la qualité de l'air. Cette expérimentation s'inscrit dans un ensemble de mesures complémentaires et diversifiées visant à lutter contre la pollution atmosphérique. Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, adopté le 12 mai 2015, contribuera à une mise en œuvre coordonnées de l'ensemble de ces mesures.

2. La mise en œuvre pratique des réductions de vitesse

LOCALISATION DES CHANGEMENTS DE VITESSE

L'expérimentation porte sur la réduction de 20 km/h des vitesses limites autorisées sur la rocade de Rennes et ses principaux accès.

Sur la rocade de Rennes, pour les véhicules légers, l'abaissement des vitesses se traduit par :

- le passage de 110 km/h à 90 km/h sur les sections Nord, Est et une partie de la section Sud situées entre l'Est de l'échangeur de la porte de Saint-Malo et l'Est de la porte de Beaulieu sur environ 14,6 km ;
- le passage de 90 km/h à 70 km/h sur les sections Sud et Ouest situées entre l'Ouest de l'échangeur de la porte de Saint-Malo et l'Ouest de la porte de Beaulieu sur environ 16 km.

Situation actuelle pour les véhicules légers

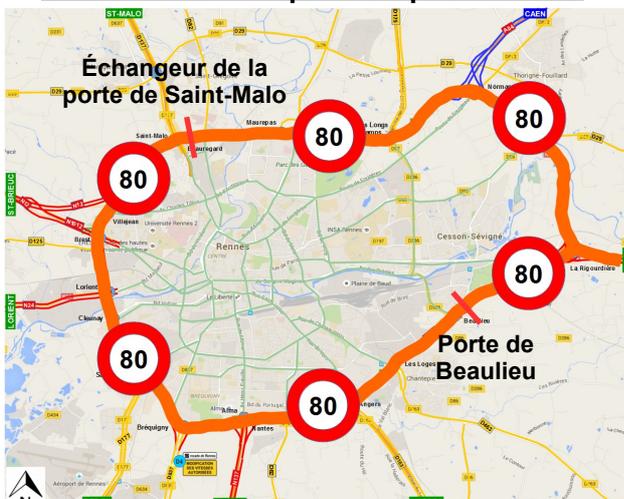


Situation au 1^{er} octobre 2015



Sur la rocade de Rennes, pour les poids lourds (> 12 t), l'abaissement des vitesses se traduit par le passage de 80 km/h à 70 km/h sur les sections Sud et Ouest situées entre l'Ouest de l'échangeur de la porte de Saint-Malo et l'Ouest de la porte de Beaulieu. Sur les autres sections, la vitesse reste limitée à 80 km/h.

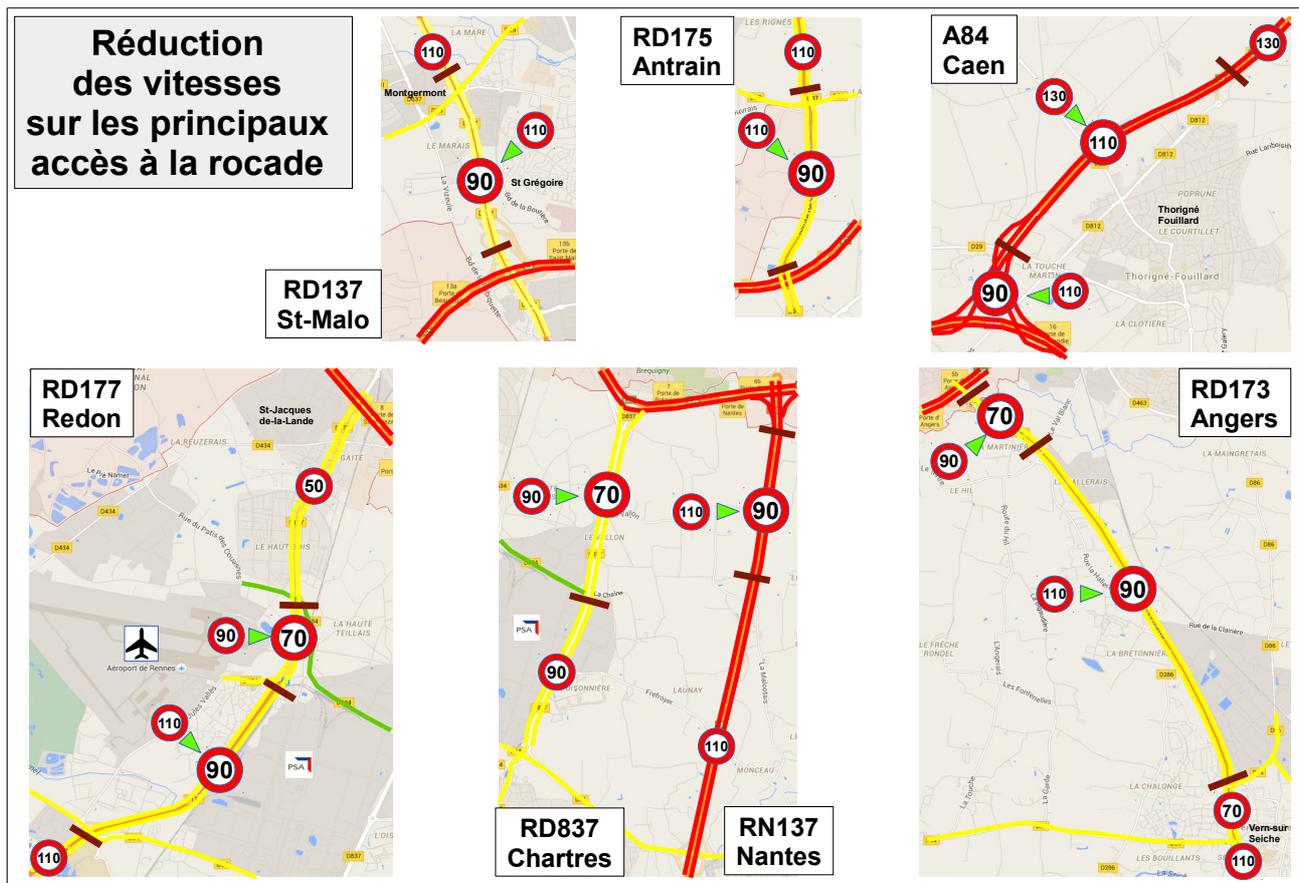
Situation actuelle pour les poids lourds



Situation au 1^{er} octobre 2015



Sur les principales routes nationales et départementales menant à la rocade de Rennes, des réductions de vitesse seront également mises en place (en particulier allongement des tronçons limités à 90 km/h et introduction de sections limitées à 70 km/h).



CONSÉQUENCES EN TERMES DE TEMPS DE PARCOURS

En dehors des périodes de congestion, pour un trafic fluide, l'abaissement des vitesses sur la rocade entraînera de légers allongements des temps de parcours.

Par exemple, pour un véhicule léger, entre l'embranchement de l'A84 – Route de Caen et la Porte de Nantes, le temps de parcours passera de 8 min 20 s à 10 min 30 s. Pour le même itinéraire pour un poids lourd, l'allongement sera de 40 secondes (de 10 min 30 s à 11 min 10 s).

Un véhicule léger mettra une minute supplémentaire entre la RN24 – Route de Lorient et la RD 837 – Route de Chartres.

Entre la RN157 – Route de Paris et la RN12 – Barreau de Pont-Lagot, pour un véhicule léger, le temps de parcours passera de 7 min 55 s à 9 min 45 s. Sur le même itinéraire, pour un poids lourd, le temps de parcours passera de 10 min 30 s à 10 min 45 s.

CAMPAGNE PRÉALABLE D'INFORMATION DES USAGERS

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la réduction des vitesses, une **campagne d'information des usagers** a été lancée sur le terrain. Ainsi, depuis début septembre, les panneaux à messages variables situés sur les routes nationales et départementales de l'agglomération diffusent un message annonçant la modification des vitesses autorisées à partir du 1^{er} octobre. Une quinzaine de panneaux d'information fixes ont également été installés le long des voies afin d'annoncer la modification des vitesses autorisées et de marquer en particulier les entrées dans les zones limitées à 70 km/h.



Exemple de message diffusé depuis le 9 septembre sur les panneaux à messages variables de l'agglomération rennaise

Exemples de panneaux d'information fixes installés le long de la rocade de Rennes et de ses accès



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le changement des panneaux de police sera effectué à l'occasion de travaux de nuit qui débuteront dans la nuit du 21 au 22 septembre 2015. Les remplacements seront conduits progressivement, de porte en porte d'ici au 1^{er} octobre.

Le paramétrage des radars sera modifié dès le 1^{er} octobre 2015. Ainsi, pour les trois radars situés sur la rocade (Pont Lagot et Bréquigny dans le sens extérieur et Chantepie dans le sens intérieur), la vitesse maximale autorisée sera abaissée à 70 km/h. Afin d'accompagner cette modification, des panneaux supplémentaires de pré-signalisation des radars seront posés avant le 1^{er} octobre.

Des messages d'information rappelant la réduction de vitesse sur la rocade et ses principaux accès seront diffusés sur les panneaux à messages variables jusqu'à la mi-novembre et les panneaux fixes d'information resteront en place jusque cette même date.

3. Les modalités de suivi de l'expérimentation

Afin d'évaluer les résultats de l'expérimentation, un comité technique de suivi de l'abaissement des vitesses a été mis en place en juin dernier. Il rassemble les services de l'État, du département d'Ille-et-Vilaine, de Rennes Métropole et de la Ville de Rennes.

Ce comité s'attache à suivre et évaluer l'ensemble des conséquences de la mise en œuvre de la réduction des vitesses :

- pollution atmosphérique (dioxyde d'azote et particules fines) ;
- bruit ;
- conditions de circulation (vitesses, congestion et reports de trafic) ;
- sécurité routière (accidentologie et verbalisation).

Depuis plusieurs semaines, des mesures sont en cours pour caractériser l'état zéro correspondant aux limitations de vitesses actuelles.

Concernant l'évaluation de la **qualité de l'air**, des mesures sont menées en collaboration avec Air Breizh (association agréée chargée de la surveillance de la qualité de l'air en Bretagne) depuis le mois de juin. Deux points de mesure en continu du dioxyde d'azote et des particules fines ont ainsi été installés à proximité immédiate de la rocade (Hôpital Sud et Saint Grégoire). Cette première campagne de mesure prendra fin une fois les vitesses modifiées.



Véhicules de mesure d'Air Breizh installés en bordure de rocade à proximité de l'Hôpital Sud

Les données des cinq stations de mesure fixes de l'agglomération rennaise seront également utilisées. D'autres campagnes de mesures seront menées une fois la réduction des vitesses mises en place. En particulier, une campagne analogue à celle menée actuellement sera mise en place entre juin et octobre 2016.

Concernant l'évaluation des niveaux de **bruit** pour les riverains de la rocade, une première campagne de mesure a été menée en juin dans cinq résidences principales de particuliers. Une nouvelle campagne de mesure est prévue une fois l'abaissement des vitesses effectif.



Localisation des points de mesure de bruit

L'évaluation des **conditions de circulation** reposera sur l'évaluation des vitesses, de la congestion et des reports de trafic. En compléments des dispositifs de comptage en continu présents sur la rocade et les principales routes nationales et départementales d'accès à la rocade, des mesures ponctuelles seront menées sur les voies non équipées de dispositifs de comptage permanent. L'analyse sera conduite à l'échelle de l'agglomération.

Après la mise en place des réductions de vitesse, le comité technique de suivi poursuivra ses travaux. Les conditions de trafic et la sécurité routière feront l'objet d'un suivi mensuel. L'objectif du comité de suivi est de disposer d'analyses sur les différentes conséquences de l'abaissement des vitesses sur la rocade et ses accès afin de pouvoir présenter un bilan de l'année d'expérimentation à l'automne 2016.

Cette expérimentation s'inscrit dans un ensemble de mesures complémentaires et diversifiées visant à lutter contre la pollution atmosphérique. Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération rennaise, adopté le 12 mai 2015, contribuera à une mise en œuvre coordonnées de l'ensemble de ces mesures.